

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ouistreham, Ranville et Bellengreville dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien en mer Centre Manche 2

Objet :

La concertation préalable intervient dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique, présentée par RTE, relative à la création de liaisons électriques pour le projet de raccordement du parc éolien en mer Centre Manche 2 emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Ouistreham, Ranville et Bellengreville.

Elle vise à assurer l'information et recueillir les avis et remarques du public sur les dispositions proposées pour la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Ouistreham, Ranville et Bellengreville avec le projet de raccordement du parc éolien en mer Centre Manche 2.

Durée :

du lundi 30 juin 2025 au mardi 15 juillet 2025

Modalités :

Les modalités de concertation sont définies comme suit :

- un dossier présentant le projet sera mis à la disposition du public en mairies de Ouistreham, Ranville et Bellengreville aux dates et heures d'ouverture du public. Ces documents seront également disponibles sur les sites internet de la préfecture du Calvados et de RTE,
- une réunion publique se tiendra le 3 juillet 2025 à 18h30 à Ouistreham dans la grande salle de la grange aux dîmes
- le public pourra faire part de ses remarques, avis ou questionnements :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-sml@calvados.gouv.fr
 - sur les registres déposés à cet effet en mairies de Ouistreham, Ranville et Bellengreville
- par courrier postal à l'adresse suivante : DDTM du Calvados – SML – 10 boulevard Général Vanier – 14000 CAEN

Bilan de la concertation préalable

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le Préfet. Ce bilan sera joint au dossier soumis à l'enquête publique relative au projet de raccordement au réseau électrique du parc éolien en mer Centre-Manche 2.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE 15/07/2025 INCLUS